

Magistrat, un métier

Exercice sur la base de l'ensemble de textes et de vidéos rassemblés dans l'article accessible à l'adresse suivante : <https://bit.ly/4er2mlp>

1. Les juges ont parfois des noms différents. Dans quelle juridiction parle-t-on de « juge » et dans quelle autre de « conseiller » ?

Voir dans l'article :

Les juges professionnels peuvent avoir plusieurs rôles dans des tribunaux différents. Ils sont juge d'instruction, juge civil, juge de la famille, de la jeunesse, du travail, de l'entreprise, conseiller à la Cour d'appel ou à la Cour d'assises ou encore conseiller au Conseil d'État (conseiller d'État) ou juge à la Cour constitutionnelle. Tous portent ce titre de juge ou de conseiller. Tous sont aussi magistrats, comme les procureurs du Roi et les substituts du procureur du Roi.

2. Quelle est la différence entre un magistrat et un juge ?

Voir dans l'article :

En bref

Juge, procureur du Roi, magistrat, des termes différents, des rôles différents. Pour mieux comprendre, quelques précisions...

Un juge ?

Un juge professionnel est une personne dont le métier est de juger. Au sein du Conseil d'État, de la Cour de cassation, des cours d'appel et des cours du travail, ils sont dénommés « conseillers ».

Un procureur du Roi ?

Quand un citoyen ne respecte pas la loi pénale, les représentants de la société devant les tribunaux, ces procureurs du Roi qui forment le ministère public ou le parquet, demandent aux tribunaux de le punir et donc de décider d'une sanction pénale.

Un magistrat ?

Les juges, les conseillers, les procureurs et leurs substituts sont tous appelés magistrats.

3. Quelles sont les trois possibilités pour devenir magistrat ?

Voir dans l'article :

Comment devient-on magistrat ?

On ne devient pas magistrat du jour au lendemain. On ne devient même pas magistrat en sortant de l'université. Expérience nécessaire, stage, concours... À chacun son parcours.

« Comment devient-on magistrat ? »

Puis, dans l'article « Comment devient-on magistrat ? » :

Un concours, un stage, une candidature

Pour devenir magistrat, il faut d'abord avoir obtenu un diplôme universitaire en droit et posséder une certaine expérience professionnelle : on ne peut pas devenir magistrat en sortant de l'université ! Comment cela se passe-t-il ? Trois possibilités existent :

- Le juriste réussit un concours, organisé par le Conseil supérieur de la Justice pour être admis à un stage judiciaire de deux ans, s'il veut postuler au parquet ou devenir juge.
- Ou bien, il a dix ans d'expérience comme avocat ou douze ans d'expérience comme juriste et réussit un autre examen organisé par le Conseil supérieur de la Justice ;
- Ou encore, il a vingt ans d'expérience comme avocat et réussit une troisième sorte d'examen organisé par le Conseil supérieur de la Justice.

4. Le Conseil supérieur de la justice n'a pas toujours existé. Pourquoi a-t-il été créé ?

Voir : « Pour mieux comprendre (<https://bit.ly/3TURhjU>) (un des boutons rouges à droite) > Des fiches pour comprendre > Cours, tribunaux et autres juridictions > "Le Conseil supérieur de la justice" (<https://bit.ly/46EEUjD>) » :

Au milieu des années nonante, de mystérieuses disparitions de fillettes et de jeunes filles alarment la population belge. De longues recherches aboutissent à la découverte de leur séquestration, de violences subies, et parfois de leur mort dans des circonstances atroces. C'était l'affaire Dutroux, du nom de l'auteur de ces faits.

5. Qu'est-ce que le barreau ?

Voir : « Moteur de recherche (un des boutons rouges à droite) > Recherche alphabétique par mot-clé > "Barreau" > "Un avocat, pour qui, pour quoi ?" :

Recherche alphabétique par mot-clé

a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Badinter (Robert-)

Bail

Baromètre de la Justice

Barreau

7 article(s) pour le mot clé **Barreau**

Un avocat : pour qui, pour quoi ?

Un avocat peut être consulté par tout citoyen pour obtenir informations et conseils concernant une décision à prendre, un problème de droit à résoudre. Il écoute son client, (...)

[Lire la suite...](#)

2 décembre 2015

Également accessible sur *Questions-Justice* de la manière suivante : « Pour mieux comprendre (un des boutons rouges à droite) > Des mots pour comprendre > "barreau" :

barreau

Le barreau est l'ensemble des avocats travaillant dans un arrondissement. Jadis, lors d'un procès, les avocats étaient installés derrière une barre de bois, d'où le nom « barreau ». Le barreau est l'Ordre des avocats.

Mot clé associé à cet article : [Barreau](#)

6. Quels sont les trois pouvoirs en Belgique ? Et que signifient-ils ?

Voir : « Pour mieux comprendre (un des boutons rouges à droite) > Des fiches pour comprendre > Principes > "Séparation des pouvoirs" (<https://tinyurl.com/22o2l2cd>) » :

Des fiches pour comprendre

- ▾ Principes
 - Contradictoire
 - État de droit
 - Impartialité
 - Indépendance
 - Principes généraux du droit
 - Séparation des pouvoirs
- Cours, tribunaux et autres juridictions
- Actes de procédure

- Le pouvoir législatif crée les lois. Il est exercé par les différents parlements de l'État, des régions et des communautés. Les parlementaires sont les représentants des citoyens, élus par ceux-ci lors des élections. Le pouvoir législatif contrôle le pouvoir exécutif.
- Le pouvoir exécutif est exercé par le gouvernement et ses ministres. Il exécute les lois, c'est-à-dire qu'il prend des arrêtés qui complètent les lois en les respectant et qu'il adopte les décisions nécessaires pour que les citoyens puissent respecter ces lois, les appliquer dans le quotidien.
- Le pouvoir judiciaire, exercé par les juges, rend la justice. Il a deux rôles : il intervient quand un citoyen désobéit aux lois et il tranche les conflits entre citoyens en appliquant les lois.

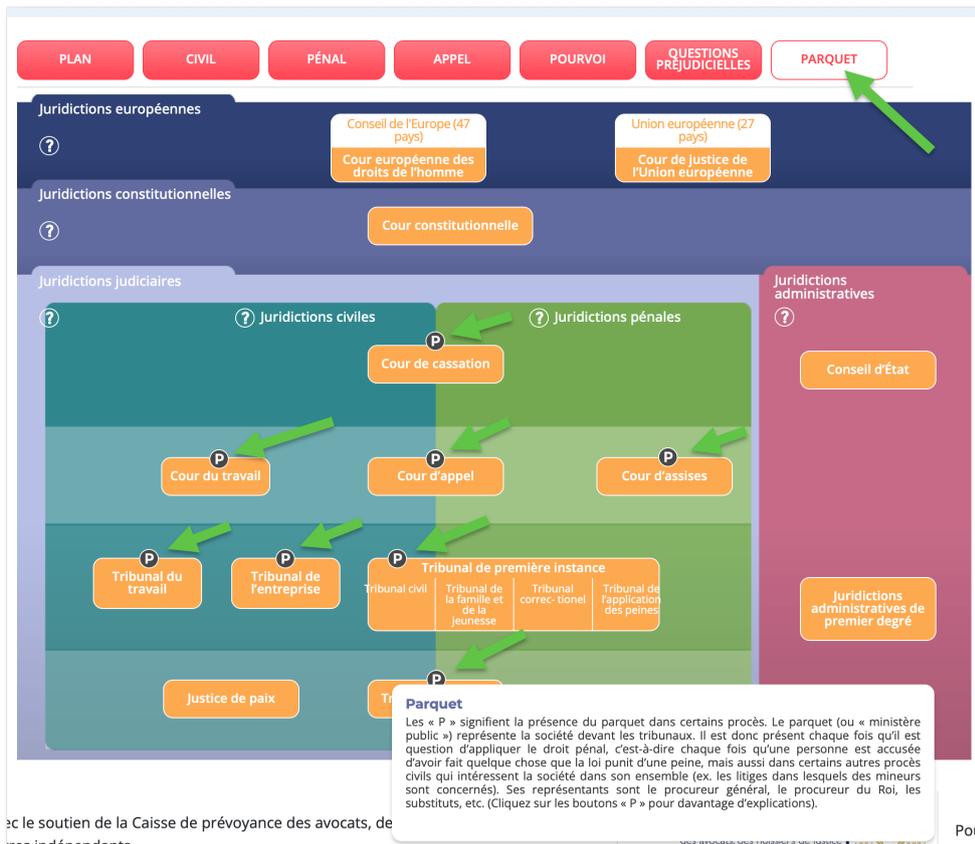
7. Le parquet n'a rien à voir avec un plancher ! Il réunit les magistrats qui assurent la défense des intérêts de la société. Comment s'appellent-ils au tribunal de première instance, au tribunal du travail, à la cour du travail, à la cour d'appel, à la Cour de cassation et à la cour d'assises ?

Voir dans l'article :

Un procureur du Roi ?

Quand un citoyen ne respecte pas la loi pénale, les représentants de la société devant les tribunaux, ces procureurs du Roi qui forment le ministère public ou le parquet, demandent aux tribunaux de le punir et donc de décider d'une sanction pénale.

Également accessible sur *Questions-Justice* de la manière suivante : « Schéma des juridictions (un des boutons rouges à droite) > "Parquet" » :



Également accessible sur *Questions-Justice* de la manière suivante : « Pour mieux comprendre (un des boutons rouges à droite) > Des fiches pour comprendre > Cours, tribunaux et autres juridictions > "Parquet ou ministère public ou magistrature debout" (<https://bit.ly/4eXCMpt>) » :

Différentes appellations

Il existe au moins un parquet auprès de chacun des treize **tribunaux de première instance** avec toutefois une organisation particulière pour les deux tribunaux de première instance de Bruxelles (francophone et néerlandophone), près desquels il y a le parquet de Bruxelles et celui de Hal-Vilvorde. Auprès du Tribunal de première instance du Hainaut, il y a également deux parquets : l'un pour la division de Mons et l'autre pour celle de Charleroi.

Il convient d'y ajouter encore, mais au niveau national cette fois, le parquet de la sécurité routière.

Cela donne donc au total quinze parquets de premier degré.

Chaque parquet est composé d'un **procureur du Roi** (ou d'un procureur de la sécurité routière) et de ses assistants, appelés **substituts du procureur du Roi**.

Auprès des **cours d'assises** et **d'appel**, il existe le parquet général composé d'un procureur général et de ses assistants, les substituts du procureur général.

Au **tribunal du travail**, le parquet est appelé **auditorat du travail** tandis qu'à la **cour du travail**, il est appelé **auditorat général**.

Il existe également un parquet auprès de la **Cour de cassation**. Plus exactement, on parle du parquet « près la Cour de cassation », vestige de l'expression en ancien français.

8. En parlant des membres du parquet, on dit encore la « magistrature debout » par opposition aux juges, qui forment la « magistrature assise ». Pourquoi « debout » ou « assise » ?

Voir dans l'article :

Un procureur du Roi ?

Quand un citoyen ne respecte pas la loi **pénale**, les représentants de la société devant les tribunaux, ces procureurs du Roi qui forment le **ministère public** ou le **parquet**, demandent aux tribunaux de le punir et donc de décider d'une sanction pénale.

Également accessible sur *Questions-Justice* de la manière suivante : « Pour mieux comprendre (un des boutons rouges à droite) > Des fiches pour comprendre > Cours, tribunaux et autres juridictions > "Parquet ou ministère public ou magistrature debout" (<https://bit.ly/4eXCMpt>) » :

Le parquet, encore appelé ministère public ou **magistrature debout**, réunit les **magistrats** qui représentent la société et en défendent les intérêts. Il ne représente donc pas un **suspect** et une victime ou l'une et l'autre **partie** mais il veille à l'application de la **loi** par les **cours** et tribunaux, par exemple en demandant aux tribunaux, au nom de la société, d'appliquer la **législation pénale**.

Également accessible sur *Questions-Justice* de la manière suivante : « Pour mieux comprendre (un des boutons rouges à droite) > Des mots pour comprendre > "magistrature debout" » :

magistrature debout

Aux audiences, le procureur du Roi est appelé la magistrature debout. Effectivement, le parquet se lève lorsqu'il requiert c'est-à-dire lorsqu'il développe sa demande devant le juge.